



Dépôt en ligne de votre dossier de demande de subvention

GUIDE PRATIQUE

Ce guide détaille les modalités de dépôt de votre demande de subvention en ligne, sur le site internet de la commune : www.erbree.fr.

Attention : vous aurez peut-être besoin d'un scanner pour effectuer ce dépôt, afin de numériser les documents nécessaires à l'instruction de votre demande (RIB par exemple).

Le dépôt doit être effectué au plus tard le **25 janvier 2023**.

Toute demande déposée **hors délai sera déclarée irrecevable**.

En cas de besoin

Téléphone	Contact : 02 99 49 40 17
Courriel	mairie@erbree.fr
Horaires d'ouverture	Lundi : 14h - 17h Mardi : 9h - 12h30 et 14h - 17h Mercredi : 9h - 12h Jeudi : 9h - 12h30 et 14h - 18h Vendredi : 14h - 16h Samedi : 9h - 12h (Fermeture le 1 ^{er} samedi du mois)

AVANT DE COMMENCER...

Ai-je accompli les formalités préalables ?

Pour déposer une demande de subvention, votre association doit :

- avoir été déclarée en préfecture,
- posséder un numéro SIRET, si ce n'est pas le cas, vous devez dès à présent effectuer votre demande d'immatriculation (n° SIRET) auprès de l'Insee,

Attention : la demande de subvention est à déposer de préférence par le Président de l'association. À défaut, une personne habilitée est autorisée à le faire.

Les pièces à joindre

Le tableau des effectifs et le tableau des renseignements d'ordre financier qui sont à joindre à votre demande peuvent être téléchargés à partir du site internet (*ils sont remis à jour annuellement*). Ils sont disponibles dans différents formats pour faciliter leur utilisation (Excel, Word et PDF), il n'y a plus qu'à les compléter, les enregistrer et nous les joindre au moment du dépôt. Nota : pour les fichiers Excel et Word, ne pas oublier d'autoriser les modifications pour pouvoir les utiliser correctement.

Le service se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire qu'il juge nécessaire à l'instruction du dossier.

Vous pouvez également joindre toute autre pièce non mentionnée dans la liste que vous jugez utile à l'instruction. Pour cela, ajouter les dans « Pièces complémentaires ».

Je numérise les pièces à fournir

Toutes les pièces doivent être disponibles sous format électronique. Nous vous invitons à les numériser (scanner) pour celles qui ne le sont pas et à les enregistrer sur votre ordinateur, **séparément**, avant de débiter le dépôt en ligne de votre demande.

Assurez-vous que les pièces soient correctement numérisées et lisibles.

Pour identifier vos documents : pensez à nommer vos pièces **en fonction de leur type** (ex : "RIB", "Bilan financier", "Effectifs" ...)

JE ME CONNECTE

www.erbree.fr, onglet "Vos démarches", puis "Espace Associations" et "Subvention - Demande en ligne"

ou directement en saisissant dans la barre de recherche :

<https://www.erbree.fr/vos-demarches/espace-associations/subvention-demande-en-ligne/>

JE DÉCOUVRE AU PRÉALABLE LE FORMULAIRE

Les renseignements demandés sont identiques aux années passées.

La demande de dépôt va se faire en 4 étapes :

ÉTAPE 1 DE 4

25%

Type d'association *

- Association École Erbréenne
- Association Culturelle - Vie sociale Erbréenne
- Association Sportive Erbréenne
- Association extérieure

Date de la dernière Assemblée Générale *

Situation juridique : Association déclarée Loi 1901 *

- OUI
- NON

N° de Siret *

Suivant

Les champs identifiés par * sont obligatoires.

ÉTAPE 2 DE 4

50%

PRÉSIDENT

Identité *

Prénom

Nom

Adresse *

N° et libellé de la rue ou du lieu-dit

Ville

Code postal

Téléphone *

E-mail

TRÉSORIER

Identité *

Prénom

Nom

Adresse *

N° et libellé de la rue ou du lieu-dit

Ville

Code postal

Téléphone *

E-mail

Précédent

Suivant

ÉTAPE 3 DE 4

75%

Activités de l'association au cours de l'année écoulée *

Observations, réflexions, suggestions sur la vie associative d'Erbrée

Activités nouvelles ou reconduites pour l'année à venir

FICHIERS À JOINDRE

Il est impératif de joindre à la demande les fichiers nommés ci-après.

Effectifs de l'association

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Renseignements d'ordre financier

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

RIB ou RIP

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Pièces complémentaires

Déposer les fichiers ici ou

Sélectionner des fichiers

Précédent

Suivant

ÉTAPE 4 DE 4

100%

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Les Informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la commune d'Erbrée, dont le maire est responsable de traitement. Ces données sont nécessaires pour l'attribution et la gestion des subventions aux associations. La base légale du traitement est le contrat. Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs, aux élus ainsi qu'aux agents de la trésorerie. Les données sont conservées pendant 5 ans puis détruites. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie d'Erbrée, 12 rue de Bretagne, 35500 Erbrée ou par mail à mairie@erbree.fr. Pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : *

Prénom

Nom

Fonction dans l'association

*

Déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir pris connaissance de la réglementation concernant la protection des données personnelles.

Précédent

ENVOYER

Après avoir cliqué sur envoyer, la notification suivante apparaîtra :

Votre demande de subvention a bien été déposée. En fonction des besoins administratifs, la personne en charge du dossier pourra revenir vers vous.